

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 novembre 2023**

Ouverture de la séance à 20h30.

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie sous la présidence de Monique NEDELLEC, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 13 novembre 2023

**Étaient présent.es** : Monique Nédellec, Michel Cléach, Emmanuel Tocquer, Jérôme L'Helgouac'h, Yves-Marie Dayot, Laurent Thomas, Anaïs Murla, Marie-France Rolland, Marc Boizard, Julie Hofer, Isabelle Bideau, Clément Reungoat ;

**Excusé.es** : Anne-Flore Czerwinski, Romain Gléran, Stéphane Remeur

**Nombre de membres en exercice** : 15

Présent.es : 12

Votant.es : 10

Le quorum étant atteint, Mme le Maire présente l'ordre du jour de la séance :

- Approbation du PV du Conseil du 21 septembre
- Devis pour le dépistage du radon à l'école
- Tarifs du camping 2024
- Indemnités kilométriques des élus
- Ouverture des crédits d'investissement 2024
- Questions diverses

### **1/Approbation du procès-verbal du CM du 21 septembre 2023**

Dont l'ordre du jour était :

- Approbation du PV du 22 juin
- Motion de soutien aux EHPAD publics
- Mise à jour des membres du SIMIF et dissolution
- Adhésion au CAUE
- Vente du lot 9\_Rozigou
- Travaux de restauration de la fontaine
- Questions diverses

> **PV approuvé à l'unanimité.**

### **2/ Devis de dépistage du radon**

Conformément au décret n°2018-434 portant diverses dispositions en matière nucléaire, et à l'arrêté du 26 février 2019 relatif aux modalités de gestion du radon dans certains établissements recevant du public, la commune se trouve dans l'obligation de réaliser des mesures d'activité volumique de radon à l'**école maternelle** Duchesse Anne, par un **organisme agréé de niveau 1**, au moyen de détecteurs passifs sur une période de 2 mois entre le 15 septembre et le 30 avril;

Vu la réalisation du précédent diagnostic en 2013 et le code de la santé publique, le Conseil décide de valider le devis de l'**APAVE** qui propose l'installation de 6 dosimètres pendant 2 mois pour réaliser le diagnostic, pour un montant de **510 € TTC**;

> **Devis approuvé à l'unanimité.**

### **3/ Tarifs 2024 pour le camping**

<b>Prestation</b>	<b>Tarif 2024</b>
Emplacement simple	4.00€
Emplacement XL	5.00€
Adulte	4.00€
Enfant (-10 ans)	2.00€
Camping-Car / Fourgon aménagé	10.00€
Voiture	2.00€
Moto	2.00€
Chien	2.00€
Branchement électrique	4.00€
Hébergement en salle	8.00€
Lave-linge ou Sèche-linge	5.00€
Douche (pour personnes extérieures au camping)	3.00€
Location de drap	2.00€

#### **> Tarifs approuvés à l'unanimité.**

Le Conseil décide qu'il sera accroché au mur des sanitaires une boîte fermée à clef pour celles et ceux qui prennent une douche sans surveillance au camping (avec indication du tarif à 3€).

### **4/ Indemnités kilométriques des élus**

En juin dernier a été votée en Conseil la possibilité pour les élus disposant de délégations ou à la demande du Maire, dans le cas de déplacement en réunions extérieures à la commune, de pouvoir bénéficier d'une indemnité kilométrique, calculée sur la base du barème officiel applicable aux voitures pour l'imposition des revenus 2022.

Il est proposé de modifier ce barème pour le faire coïncider avec celui actuellement applicable aux agents communaux, à savoir:

Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

#### **> Barème d'indemnités kilométriques approuvé à l'unanimité.**

## 5/ Ouverture des crédits d'investissement

Dans l'attente du vote du budget primitif, le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023, tels que détaillés ici :

Chapitre	Libellés	Crédits ouverts en 2023	Crédits ouverts en 2024
21	Immobilisations corporelles	28 811,79 €	7 202,94€
23	Immobilisations en cours	846 629,89 €	211 657,47€

> Proposition validée à l'unanimité.

## 6/ Questions diverses

- Suites de la tempête Ciaran : l'eucalyptus tombé dans le jardin du café-épicerie Ptit St Jean doit être dégagé. L'assurance ne prenant pas en charge la chute des arbres, différents devis vont être demandés.  
Mise à part des coupures électriques persistant à Parcou Jacq et Kervastard, un retour à la normale « électrique » est constaté.
- Deux têtes de lampadaires ont été abîmées par la tempête. Il conviendra de les réparer.
- La maison qui fait face au porche de l'église est très abîmée. Son insalubrité est à surveiller, car des chutes d'ardoises peuvent être dangereuses pour les passants. (constat de péril ? arrêté de mise en sécurité ?)
- Le Maire ne sollicitera pas l'attribution de la DETR 2024, car l'arrêté d'attribution de la subvention DETR 2022 a déjà été obtenu pour le lotissement du bourg (70 000€), seul projet actuellement éligible à ce dispositif d'Etat.
- Voirie dans la vallée des moulins : le revêtement final sera posé mercredi prochain. Il conviendra ensuite de décider de la mise en sécurité de cette voie : jusqu'où le sens interdit ? Comment ralentir les voitures ?
- La route de la plage sera réouverte le vendredi 17 novembre, avec un revêtement provisoire. Le revêtement définitif sera fait en décembre.
- Le Conseil décide de l'achat d'une banderole « Plougasnou recherche médecins », par solidarité.
- L'absence de VMC dans les sanitaires du camping devra être palliée.
- Le radar pédagogique est réparé.
- France Inter viendra enregistrer 5 émissions du **jeu des 1000€** dans la salle municipale du Kasino le mardi 9 janvier.